

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

SG BlackRock Flexible ISR

FCP soumis au droit français

SG 29 HAUSSMANN (Groupe SOCIÉTÉ GÉNÉRALE)
FR0014000929

<https://sg29hausmann.societegenerale.fr>.

Appelez le 01 58 98 89 11 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de SG 29 HAUSSMANN en ce qui concerne ce document d'informations clés.

SG 29 HAUSSMANN est agréée en France sous le n°GP-06000029 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01/03/2024

En quoi consiste ce produit ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM)

Durée : Le Fonds est créé pour une durée de 99 ans.

Objectifs :

L'objectif de gestion du FCP vise à générer, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance régulière au travers de la mise en place d'une gestion active et flexible, en investissant principalement sur l'ensemble des marchés mondiaux d'actions, de taux et sur les marchés monétaires. Cette flexibilité permet ainsi de construire un portefeuille diversifié en termes de classes d'actifs, d'univers géographiques et de supports d'investissement.

La sélection des investissements combine des critères d'analyse financière et extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Afin de réaliser son objectif de gestion, le FCP suit une stratégie d'allocation d'actifs flexible et diversifiée sur l'ensemble des marchés mondiaux d'actions, de taux et sur les marchés monétaires, par le biais d'investissements sur des titres en direct, des OPC et des instruments dérivés.

Le Déléguataire de la Gestion Financière pourra mettre en place des stratégies afin de s'exposer à la volatilité de différentes classes d'actifs par le biais d'instruments dérivés, au travers de positions acheteuses et vendeuses de volatilités sur indices boursiers, actions, taux d'intérêt et change. Ces instruments dérivés permettent notamment une exposition à la volatilité implicite, qui est une mesure des anticipations du marché de la volatilité future d'un sous-jacent.

Le processus d'investissement est séquencé en trois phases : i) Allocation d'actifs, ii) Sélection des investissements et iii) Construction de portefeuille. Ces dernières sont détaillées au sein du prospectus.

Le FCP investira en titres vifs, mais également en OPC et fonds d'investissements.

Dans le cadre d'une gestion socialement responsable (gestion ISR), l'analyse ESG de l'univers d'investissement portera sur les titres vifs et permettra de réaliser une appréciation plus globale des risques et opportunités sectorielles propres à chaque émetteur mais également faire valoir les intérêts des investisseurs et actionnaires.

Pour concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables, les critères ESG sont considérés selon une combinaison d'approches de type exclusion (détaillée au sein du prospectus), « Best-in-Class » et engagement.

L'intégration des critères ESG a pour objectif de sélectionner des valeurs sur la base de leur comportement extra-financier et en particulier leur capacité à transformer les enjeux du développement durable en vecteur de performance.

A titre d'exemple, sur le pilier Environnemental, l'analyse porte sur la politique environnementale des entreprises et la gestion des ressources naturelles des souverains. Sur le pilier Social, l'analyse porte notamment sur la fidélisation des employés des entreprises et sur le taux de scolarisation et de natalité des souverains. Sur le pilier Gouvernance, l'analyse porte notamment sur la compétence de l'équipe dirigeante des entreprises et la stabilité politique des souverains.

Au sein de la poche d'OPC et fonds d'investissements, l'approche ISR consistera à investir sur des fonds disposant du label ISR de l'Etat français. Il est précisé que les stratégies ISR des fonds investis peuvent varier entre elles en termes de critères extra-financiers considérés, d'approches et de contraintes.

Les limites méthodologiques du processus d'investissement ESG concernent principalement la fiabilité des données ESG, leur qualité et leur précision. Ces données, qu'elles soient obtenues en interne ou par un tiers, peuvent ne pas représenter pleinement l'image extra-financière d'un émetteur.

Par ailleurs, le FCP investissant à la fois sur des titres vifs et sur des fonds, il en résulte une potentielle incohérence :

- Entre l'approche ISR déployée pour la sélection des titres vifs avec celle implémentée par les gérants des fonds sous-jacents,
- Entre les différentes stratégies ISR développées par les fonds sous-jacents.

Le FCP dispose du Label ISR de l'Etat Français.

L'exposition et l'investissement aux marchés actions pourra varier entre 0% et 40% maximum de l'actif net par le biais d'investissements sur des titres directs, des OPC (ou des fonds d'investissement étrangers) et des instruments dérivés. L'investissement en actions sera réalisé au travers d'actions ou autres titres de capital de tous secteurs et de toutes zones géographiques, dans la limite de 10% maximum de l'actif net pour les titres des pays émergents.

L'exposition aux marchés de taux sera au minimum de 40% de l'actif net par le biais d'investissements sur des titres directs, des OPC (ou de fonds d'investissement étrangers) et des instruments dérivés. L'investissement en titres de créances et instruments du marché sera compris entre 0 et 100%.

Le FCP pourra être exposé sur tous types de titres de créances, à taux fixe ou à taux variable, y compris des obligations indexées et des obligations convertibles. Ces titres peuvent être émis par des entreprises, des Etats, des organismes d'Etat et des entités supranationales. Les obligations seront de toutes maturités, durations et zones géographiques confondues, dans la limite de 10% maximum de l'actif net pour les titres des pays émergents.

Les titres dits spéculatifs (« High Yield ») de notation inférieure à BBB- seront limités à 20% maximum de l'actif net, les titres de qualité mais non notés seront limités à 10% maximum de l'actif net.

Les actifs détenus par le FCP peuvent être libellés dans différentes devises, les titres non libellés en euro pourront faire l'objet d'une couverture de change à hauteur de 50% de l'actif net.

Le FCP peut investir jusqu'à 100% maximum de son actif net en parts ou actions d'OPCVM français ou européens et jusqu'à 30% maximum de son actif net en FIA et fonds d'investissement de droit étranger respectant les critères de l'article R.214-13 du code monétaire et financier.

En vue d'exposer ou de couvrir le FCP, ou dans le cadre d'opérations d'arbitrage, contre les risques actions, taux, crédit, change et volatilité, le Déléguataire de la Gestion Financière pourra utiliser des produits dérivés négociés sur les marchés financiers de gré à gré, organisés et réglementés. Les instruments utilisés seront de type Futures, Options, Swaps et Change à terme. Le niveau de levier indicatif est de 150% et ne dépassera pas 300%.

Le FCP pourra investir dans des titres intégrant des dérivés négociés sur les marchés de la zone euro et internationaux, réglementés, organisés ou de gré à gré.

Les souscriptions et les rachats sont reçus et centralisés au plus tard à 18h30 le jour ouvré précédant la date d'établissement de la valeur liquidative sur la base de laquelle ils seront exécutés.

Valeur liquidative quotidienne : La valeur liquidative est établie quotidiennement, sauf en cas de jour férié légal en France et/ou en cas de fermeture de la Bourse de Paris.

La Part C capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.

Type d'investisseurs visés : Cette part de fonds est ouverte à tout souscripteur. Ce FCP ne peut être souscrit par des « U.S. Persons » ou assimilés.

Recommandation : Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.

Dépositaire : Société Générale

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de SG 29 HAUSSMANN, 29 boulevard Haussmann, 75009 Paris ainsi que sur le site internet : <https://sg29hausmann.societegenerale.fr>.

La valeur d'actif nette du Fonds est disponible sur : <https://www.amf-france.org> ainsi que sur le site internet : <https://sg29hausmann.societegenerale.fr>.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur Synthétique de Risque (ISR) :



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 années. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7 qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que la capacité de SG 29 Haussmann à vous payer en soit affectée.

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Le FCP peut également être exposé aux risques suivants qui ne sont pas adéquatement pris en compte par l'indicateur de risque ci-dessus :

Risque de contrepartie : Incapacité d'une contrepartie à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré.

Risque de crédit : Risque que l'émetteur de titres obligataires ou monétaires ne puisse pas faire face à ses engagements ou que sa qualité de signature soit dégradée. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performances

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années.

Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans

Investissement : 10 000 €

Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tension	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 870 €	7 130 €
	Rendement annuel moyen	-31.30%	-6.50%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 420 €	7 440 €
	Rendement annuel moyen	-15.80%	-5.80%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 100 €	11 540 €
	Rendement annuel moyen	1.00%	2.90%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 050 €	11 980 €
	Rendement annuel moyen	10.50%	3.70%

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement dans le produit entre décembre 2021 et décembre 2023.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement dans le produit entre octobre 2015 et octobre 2020.

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement dans le produit entre juillet 2014 et juillet 2019.

Que se passe-t-il si l'initiateur n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%) ;
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 €	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans
Coûts totaux	334 €	1 013 €
Incidence des coûts annuels (*)	3.37%	1.83% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4.73% avant déduction des coûts et de 2.90% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		L'incidence des coûts annuels si vous sortez après 1 an.
Coûts d'entrée	2.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez, il se pourrait que vous payiez moins.	200 €
Coûts de sortie	0.00% de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0.98% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	96 €
Coûts de transaction	0.39% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	38 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

DURÉE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE : 5 ANS

Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans. La durée de détention recommandée a pour objet de minimiser votre risque de perte en capital en cas de rachat après cette période même si celle-ci ne constitue pas une garantie. Vous pouvez par ailleurs procéder à tout moment au rachat de votre investissement, votre FCP ne prélevant aucune commission de rachat.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous souhaitez formuler une réclamation, vous pouvez nous contacter par courrier ou par e-mail : SG 29 HAUSSMANN, 29 boulevard Haussmann, 75009 Paris ou <https://sg29haussmann.societegenerale.fr/fr/contact/reclamations/>

Autres informations pertinentes

Le FCP promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Les documents légaux (prospectus, dernier rapport annuel et document semestriel) sont disponibles sur simple demande et gratuitement auprès de la société de gestion à l'adresse suivante : SG 29 HAUSSMANN, 29 boulevard Haussmann, 75009 Paris ou sur le site : <https://sg29haussmann.societegenerale.fr>.